



**DECISION DU MAIRE**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22**  
**du Code général des collectivités territoriales**  
**n° DESG-2017-05**

**Le Maire de la commune de LA RAVOIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire pour fixer les tarifs des spectacles programmés à l'Espace Culturel Jean Blanc ;

Vu la convention pour l'organisation d'un spectacle conclu entre la Commune et l'Association Musiques en Fêtes, 383 boulevard Massenet, 73000 CHAMBERY, pour le concert du Nouvel An organisé le 14 janvier 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Les Productions Electriques, 26 rue de Stalingrad, 92000 NANTERRE, pour le spectacle de Guillaume Meurice « Que demande le peuple ? » organisé le 11 février 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et l'association Groupe Emile Dubois, 4 rue Paul Claudel, CS 92448, 38034 GRENOBLE Cédex 2, pour le spectacle « L'Etranger » organisé le 14 février 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Nueva Onda Production, 43 rue Saint Michel, 34150 GIGNAC, pour le concert de Nina Attal organisé le 17 février 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société LOJ Productions, 34 rue Saint Maur, 75011 PARIS, pour le spectacle « Un Week End sur Deux, et la moitié des vacances scolaires » organisé le 10 mars 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Compact, 5 rue Ambroise Croizat, B.P. 30523, 95195 GOUSSAINVILLE Cédex pour le concert de Little Bob Blues Bastards organisé le 17 mars 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Azimuth Productions, 43 rue de Trévise, Esc C, 75009 PARIS, pour le concert de La Maison Tellier organisé le 24 mars 2017 ;

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

Accusé de réception en préfecture  
073-217302132-20170206-DESG-2017-05-  
DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et l'association Orchestre des Pays de Savoie, Bâtiment Koala, Savoie Technolac, 17 rue du Lac Saint André, B.P. 50268, 73375 LE BOURGET DU LAC, pour le concert « Musique et Temps » organisé le 25 mars 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Koala Music, 5 chemin du Frais Vallon Haut, 13600 CEYRESTE, pour le concert de Johnny Gallagher organisé le 31 mars 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Ki M'aime Me Suive, 92 rue de la Victoire, 75009 PARIS, pour le spectacle d'Olivier de Benoist « 0 / 40 » organisé le 5 avril 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la société Alegria Spectacles, 106 boulevard Arago, 75014 PARIS, pour le spectacle « Et pendant ce temps Simone veille ! » organisé le 7 avril 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et l'association Balle à Son, 15 rue Georges Jacquet, 38000 GRENOBLE, pour le spectacle « Ça Roule ma Boule » organisé le 11 avril 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et LA société Arlette et François, 3 avenue Jean-Baptiste Clément, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, pour le spectacle de Ben « Eco-Responsable » organisé le 13 avril 2017 ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle conclu entre la Commune et la Société Matrioshka Productions, 28 rue La Bruyère, 75009 PARIS, pour le spectacle « Amok » organisé le 19 mai 2017 ;

## **DECIDE**

Article 1 : Le prix des billets pour le concert du Nouvel An organisé le 14 janvier 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 2 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmateurs d'autres salles notamment.

Article 2 : Le prix des billets pour le spectacle de Guillaume Meurice organisé le 11 février 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 18 €.
- Tarif réduit : 12 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmateurs d'autres salles notamment.

Article 3 : Le prix des billets pour le spectacle « L'Etranger » organisé le 14 février 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 20 €.
- Tarif réduit : 10 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmateurs d'autres salles notamment.

Article 4 : Le prix des billets pour le concert de Nina Attal organisé le 17 février 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 15 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmateurs d'autres salles notamment.

Article 5 : Le prix des billets pour le spectacle « Un Week-End sur Deux et la moitié des vacances scolaires » organisé le 10 mars 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 18 €.
- Tarif réduit : 12 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 6 : Le prix des billets pour le concert de Little Bob Blues Bastards organisé le 17 mars 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 15 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 7 : Le prix des billets pour le concert de La Maison Tellier organisé le 24 mars 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 18 €.
- Tarif réduit : 12 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 8 : Le prix des billets pour le concert de l'Orchestre des Pays de Savoie organisé le 25 mars 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 20 €.
- Tarif réduit : 10 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 9 : Le prix des billets pour le concert de Johnny Gallagher organisé le 31 mars 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 18 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 10 : Le prix des billets pour le spectacle d'Olivier de Benoist organisé le 5 avril 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 20 €.
- Tarif réduit : 15 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 11 : Le prix des billets pour le spectacle « Et pendant ce temps Simone veille ! » organisé le 7 avril 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 18 €.
- Tarif réduit : 12 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 12 : Le prix des billets pour le spectacle « Ça Roule ma Boule » organisé le 11 avril 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à 5 €.

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 13 : Le prix des billets pour le spectacle de Ben organisé le 13 avril 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 18 €.
- Tarif réduit : 12 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmeurs d'autres salles notamment.

Article 14 : Le prix des billets pour le spectacle « Amok » organisé le 19 mai 2017 à l'Espace Culturel Jean Blanc est fixé à :

- Tarif normal : 18 €.
- Tarif réduit : 12 € (enfants – de 18 ans, étudiants – de 26 ans, chômeurs, groupes de 10 personnes minimum constitués en association, porteurs carte Savatou).

Dix invitations sont mises à la disposition de programmateurs d'autres salles notamment.

Article 15 : Le régisseur de recettes, les sous-régisseurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de cette décision dont une copie sera adressée à Monsieur le Trésorier Principal.

Article 16 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à La Ravoire, le 6 février 2017

Le Maire,  
**Patrick MIGNOLA**

*La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, Boîte postale 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*